



Résumé d'entrevue: l'honorable Pascale St-Onge

Les avocats de la Commission ont mené une entrevue avec l'honorable Pascale St-Onge le 3 juillet 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent résumé divulgue la preuve qui, de l'avis de la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Parcours professionnel et politique de l'honorable Pascale St-Onge

- [1] Avant de se lancer en politique, la ministre St-Onge a travaillé pendant 21 ans pour le quotidien québécois *La Presse*. Elle a également présidé la Fédération nationale des communications et de la culture, affiliée à la Confédération des syndicats nationaux, qui représente plusieurs organisations syndicales du milieu des médias. La ministre St-Onge a indiqué que ces activités l'ont sensibilisée à la crise qui affecte les médias et les impacts de la montée en puissance des géants du numérique.
- [2] En 2021, la ministre St-Onge a été élue députée de la circonscription de Brome-Missisquoi, au Québec. À son entrée au Parlement, elle a été nommée ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre des Sports. Le 26 juillet 2023, elle a été nommée ministre du Patrimoine canadien. La ministre St-Onge a affirmé que le mandat de ce ministère est vaste et diversifié [le mandat du ministère est énoncé dans la Loi sur le ministère du

Patrimoine canadien]. La mise en œuvre de deux lois adoptées en 2023 (la *Loi sur les nouvelles en ligne* et la *Loi sur la diffusion continue en ligne*) et la réflexion entourant le statut du diffuseur public [CBC/Radio-Canada] sont deux des dossiers les plus importants pour ce ministère à l'heure actuelle.

2. L'écosystème médiatique

- [3] La ministre St-Onge a expliqué que les régimes démocratiques reposent sur un équilibre de pouvoirs et de contre-pouvoirs. Selon elle, à l'exception des mécanismes intégrés à l'appareil gouvernemental, le pouvoir judiciaire et les médias sont les deux principaux contre-pouvoirs dans une société démocratique. L'efficacité et la viabilité de ces piliers fondamentaux reposent sur la confiance que leur portent les citoyens.
- [4] La ministre St-Onge a ajouté qu'au cours des dix ou quinze dernières années, le milieu médiatique canadien a subi des changements et coupes importants qui ont causé la perte de milliers d'emplois dans ce milieu et contribué au déclin de la presse écrite. Cette crise a notamment pour cause l'effondrement du modèle d'affaires des médias traditionnels, lequel repose sur les revenus publicitaires. En effet, les annonceurs ont déserté les médias traditionnels au profit des plateformes numériques. Aujourd'hui, a précisé la ministre, environ 80% des recettes publicitaires en ligne au Canada sont accaparées par deux géants du Web, Google et Meta.
- [5] Selon la ministre St-Onge, il est essentiel de soutenir le journalisme pour solidifier la confiance des Canadiens dans leurs institutions démocratiques et, par le fait même, assurer la pérennité de la démocratie canadienne. Les journalistes, sous la gouverne des règles déontologiques qui régissent leur profession, jouent un rôle important pour présenter aux citoyens de l'information basée sur des faits. Cette information de qualité participe nécessairement à la lutte contre la mésinformation et la désinformation, vecteur grandissant d'ingérence étrangère.
- [6] Pour contrer ce déficit journalistique, la ministre St-Onge a expliqué que le gouvernement libéral a mis en place différentes mesures pour soutenir la presse écrite. La ministre a souligné que ces mesures prennent en compte la liberté et l'indépendance

de l'industrie de la presse. À cet égard, en 2019, le gouvernement a 1) instauré le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne [un crédit d'impôt remboursable sur les salaires et traitements versés à des employés admissibles de salle de presse] et 2) lancé l'Initiative de journalisme local [cette initiative soutient la création d'un journalisme civique original qui répond aux besoins des communautés mal desservies du Canada]. Également, le gouvernement a investi dans le diffuseur public.

- [7] Plus récemment, dès sa nomination à titre de ministre du Patrimoine canadien, la ministre St-Onge a entrepris des discussions avec Google et est parvenue à conclure une entente avec le géant du Web [distribution d'un montant de 100 millions de dollars par année, indexé sur l'inflation, aux organes de presse au Canada] avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les nouvelles en ligne* [cette loi vise à garantir que les plateformes dominantes indemnisent les entreprises de nouvelles lorsque leur contenu est rendu disponible sur leurs services]. Par la suite, elle a fait adopter le règlement de la *Loi sur les nouvelles en ligne* [ce règlement précise quelles plateformes sont assujetties à la *Loi sur les nouvelles en ligne* et les exigences qu'elles doivent respecter dans les ententes commerciales avec les médias].
- [8] La ministre St-Onge a ajouté que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« **CRTC** ») travaille actuellement à la mise en œuvre de la *Loi sur les nouvelles en ligne* et qu'un dénouement sur l'assujettissement de Meta aux obligations qu'elle prescrit est attendu. La ministre St-Onge a précisé que le retrait par Meta de l'accès aux nouvelles sur Facebook et Instagram pour tous les utilisateurs au Canada n'est pas une conséquence de la Loi, mais bien une décision calculée de l'entreprise pour se soustraire à l'application de celle-ci. Initialement, Facebook se décrivait comme un « journal de nouvelles ». Toutefois, au fil du temps, le réseau social a modifié ses algorithmes pour favoriser tous autres types de contenus. Avant même l'adoption de la *Loi sur les nouvelles en ligne*, a-t-elle ajouté, moins de 3% du contenu disponible sur Facebook était du contenu de nouvelles.
- [9] Pour répondre à l'effet de ce blocage des nouvelles de sources canadiennes sur les plateformes de Meta [comme Facebook et Instagram], sur les jeunes canadiens [effet mis en lumière par le Centre de la sécurité des télécommunications (« **CST** ») dans son

rapport de 2023 sur les Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada¹], la ministre St-Onge a réitéré l'importance du principe selon lequel les plateformes dominantes, et répondant aux critères de la *Loi sur les nouvelles en ligne*, doivent indemniser les entreprises de nouvelles. Or, selon la ministre St-Onge, les médias de l'information et les associations professionnelles de journalistes ont eux aussi un rôle à jouer pour sensibiliser la population au coût intrinsèque d'une information de qualité. Pour ce faire, ils devront travailler à solidifier la relation de confiance qu'ils entretiennent avec le public canadien. Par ailleurs, la ministre a souligné qu'au Québec, à la suite du blocage par Meta des nouvelles de source canadienne, il y a eu une augmentation de la fréquentation des sites de nouvelles.

- [10] Pour conclure, la ministre a recensé quelques-uns des défis à long terme auxquels devra s'attaquer le gouvernement pour assurer la protection de l'écosystème médiatique canadien. Notamment, il s'agit de la responsabilité des géants du numérique vis-à-vis du contenu publié par les utilisateurs de leurs services [la ministre a fait référence à l'immunité juridique qui permet aux entreprises technologiques aux États-Unis de nier toute responsabilité pour les contenus publiés sur leur plateforme] et de la montée de l'intelligence artificielle.

3. La ministre et le renseignement classifié

- [11] La ministre St-Onge a expliqué ne pas avoir régulièrement accès à du renseignement classifié dans l'exécution de ses fonctions, puisqu'elle n'a pas le « besoin de savoir » [ce principe veut que même si une personne possède la cote de sécurité et l'endoctrinement nécessaires pour accéder à une information, elle ne peut y accéder que si l'information est nécessaire à l'exercice de ses fonctions officielles]. Elle a cependant accès à tout ce qui est public. Plus précisément, en matière de lutte à la désinformation et la désinformation, son rôle est de mieux comprendre le phénomène, de soutenir les créateurs de contenu canadien et non pas de déterminer ce qui est « vrai ou faux », ni de ce qui est légitime ou illégitime. Cela étant, la ministre a souligné

¹ CAN036429, p. 15

que, exceptionnellement, elle pouvait être exposée à du renseignement lorsqu'elle participe à des rencontres au sujet de la *Loi sur Investissement Canada*.

4. L'initiative de citoyenneté numérique

- [12] La ministre St-Onge a expliqué que le ministère du Patrimoine canadien collabore avec un large éventail de partenaires de la société civile et du monde de la recherche dans l'accomplissement de son mandat. L'Initiative de citoyenneté numérique (l'« **Initiative** ») est un exemple de partenariat. L'Initiative vise à renforcer la résilience des citoyens face à la mésinformation et la désinformation grâce à des activités et des programmes d'éducation à la citoyenneté, aux nouvelles et aux médias numériques.
- [13] La ministre a indiqué avoir un rôle à jouer dans l'établissement des priorités du Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique (« **Programme** ») [ce Programme appuie les priorités de l'Initiative en fournissant une aide financière de durée limitée pour la recherche], puisque leur approbation finale relève de son pouvoir ministériel. Cela étant, elle accorde une grande importance au jugement du comité directeur, composé d'universitaires et de représentants de la société civile, et de l'organisme consultatif, composé de représentants d'autres ministères du gouvernement du Canada. Ces deux comités sont consultés sur les nouvelles priorités de financement de l'Initiative lorsqu'un nouveau financement est prévu.
- [14] La ministre a expliqué que la force de l'Initiative et du Programme, est leur capacité à s'adapter en fonction du contexte. À titre d'exemple, la ministre a souligné que la priorité #7 du plus récent appel de propositions du Programme, c.-à-d. le développement et la publication d'outils pour renforcer la résilience des diasporas au Canada devant la mésinformation et la désinformation provenant de gouvernements étrangers, est le reflet d'un enjeu d'actualité au Canada².
- [15] La ministre a expliqué être actuellement occupée avec les enjeux entourant le statut du diffuseur public. Ceci étant, la ministre n'était pas en poste lors de la publication de

² CAN044734.

l'Évaluation de l'Initiative de citoyenneté numérique 2018-2019 à 2020-2021. Selon elle, il y a lieu de réfléchir à la façon de mesurer l'efficacité de l'Initiative et, plus précisément, de se demander si tendre à mesurer son impact dans la société (une tâche complexe) est le meilleur indicateur de succès. Comme gage de succès du programme, la ministre a proposé de mieux équiper les organisations de la société civile et de renforcer le lien de confiance entre la population et le monde de la recherche, le tout dans le but de développer la pensée critique et la curiosité des citoyens. Son regard est nécessairement tourné vers l'international afin de prendre exemple sur la meilleure façon d'articuler cette relation de confiance [la ministre a fait référence à l'Islande et son programme de littéracie numérique]. Également, la ministre a insisté sur l'importance du partage d'information entre le gouvernement et l'éventail de partenaires qu'il subventionne par le biais de cette initiative (organisations de la société civile, chercheurs, etc.). Aux yeux de la ministre, l'Initiative est encore jeune et devrait être renouvelée pour une longue période.

5. La lutte contre la mésinformation et la désinformation

5.1 Une collaboration internationale

[16] La ministre St-Onge multiplie les discussions entourant l'enjeu de la mésinformation et la désinformation en ligne avec ses homologues sur la scène internationale. Elle entend continuer ce travail lors du prochain sommet du G7. Selon elle, le succès des initiatives nationales en matière de lutte contre la mésinformation et la désinformation requiert que les différentes démocraties adoptent des approches cohérentes. Par exemple, le Canada s'est inspiré d'une approche étrangère pour façonner sa *Loi sur les nouvelles en ligne*, notamment en adoptant une approche de marché visant à rééquilibrer le rapport de force entre les entreprises de nouvelles et les géants du numérique. La ministre a toutefois précisé que la législation canadienne est beaucoup plus transparente. Bien qu'elle prône l'adoption de principes internationaux cohérents pour lutter contre la mésinformation et la désinformation en ligne ainsi que pour rendre les plateformes en ligne imputables du contenu qu'elles diffusent, la ministre a ajouté que

cette approche doit nécessairement être adaptée à la réalité canadienne : le multiculturalisme. Dès lors, les outils développés pour renforcer la résilience des Canadiens par rapport à ces enjeux doivent être accessibles et compris par l'ensemble des communautés formant le Canada.

5.2 Des rapports intra et inter-gouvernementaux

- [17] La ministre et son ministère entretiennent des rapports formels et informels avec divers acteurs au sein du gouvernement fédéral (Sécurité publique Canada, Affaires mondiales Canada, Gendarmerie royale du Canada, Justice Canada, etc.). À titre d'exemple, le ministère du Patrimoine canadien a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de la Justice dans l'élaboration du projet de loi sur les préjudices en ligne [projet de loi C-63].
- [18] La ministre a également mentionné entretenir des rapports avec les provinces et les territoires. Au printemps dernier, elle a participé à une rencontre au Yukon avec ses homologues au cours de laquelle il a été question de la désinformation et la désinformation en ligne à l'ère de l'intelligence artificielle. La ministre a affirmé que les participants avaient convenu de créer un groupe de travail sur l'intelligence artificielle et d'examiner comment les provinces et le gouvernement fédéral pouvaient collaborer sur cet enjeu tout en respectant leurs champs de compétences. Selon elle, une des meilleures façons de lutter contre la désinformation et la désinformation en ligne est le partage d'information entre les différents ordres de gouvernement. La ministre a cependant précisé que la volonté d'agir sur ce front n'est pas la même dans chaque province et que certains élus sont très critiques du travail des médias.

5.3 Des diasporas représentées et visibles

- [19] La ministre St-Onge a souligné qu'il est important que les communautés issues des diasporas sentent qu'elles sont représentées et visibles dans l'univers médiatique, puisque cela participe nécessairement à la création d'une identité culturelle et à augmenter la confiance qu'elles ont dans le gouvernement et les institutions démocratiques canadiennes. Mais encore, pour que ces communautés se sentent

interpellées par le message que véhiculent les médias, il est primordial que des journalistes canadiens proviennent de ces différentes communautés. En effet, il en va de créer des points de repère communs et favoriser une meilleure cohésion sociale. Pour ce faire, plusieurs des initiatives financées par son ministère comportent des critères de diversité et d'inclusion. Dans la même veine, la ministre a fait référence à la *Loi sur la diffusion continue en ligne* qui veille à préserver la souveraineté et la diversité culturelles du Canada, notamment en permettant que les Canadiens se reconnaissent davantage dans ce qu'ils voient et ce qu'ils écoutent en ligne et découvrent plus facilement du contenu canadien.

5.4 Des outils législatifs et réglementaires

5.4.1 Le projet de loi sur les préjudices en ligne [projet de loi C-63]

- [20] La ministre St-Onge a expliqué que le projet de loi sur les préjudices en ligne vise à assurer la sécurité des Canadiens et à tenir les plateformes en ligne responsables du contenu qu'elles hébergent. Selon elle, le projet de loi réglemente les contenus en ligne les plus préjudiciables. La ministre a mentionné que la désignation explicite de la désinformation en ligne en tant que contenu préjudiciable a fait l'objet de réflexions [la désinformation ne fait pas partie des sept types de contenu préjudiciable explicités dans le projet de loi]. À son avis, dans le contexte politique actuel, où chaque avancée vers une réglementation accrue de l'espace numérique est faite à l'arraché, inclure la désinformation en ligne dans le projet de loi aurait ralenti son développement. Essentiellement, le projet de loi vise à s'attaquer à ce qu'on retrouve « de pire » en ligne, c'est-à-dire des comportements qui constituent tous des infractions en vertu du *Code criminel*.
- [21] La mésinformation et la désinformation en ligne, bien que sérieuse, est un enjeu dont la réglementation est davantage polarisante, puisque la ligne est souvent mince entre la mésinformation et la désinformation et la liberté d'expression. Par ailleurs, réglementer une plateforme comme WeChat, et les échanges privés qui s'y déroulent, est un défi pour les gouvernements; un défi auquel sont confrontées toutes les démocraties selon la ministre. En outre, le gouvernement ne peut pas aller plus vite que la confiance que

lui prête la population. Il doit ainsi travailler à favoriser l'acceptation de la population face à une réglementation encore plus serrée du contenu qu'hébergent les plateformes en ligne. La ministre a indiqué que dans un avenir rapproché, il faudra non seulement continuer de s'intéresser au contenu diffusé sur les plateformes en ligne, mais également aux pouvoirs que détiennent leurs propriétaires et aux actions qu'ils posent dans le but d'influencer l'opinion publique.

5.4.3 La *Loi sur la radiodiffusion*

[22] La ministre a expliqué de manière générale le rôle du CRTC dans l'application de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC est un tribunal administratif qui réglemente et surveille la radiodiffusion et les communications dans l'intérêt public. Notamment, son mandat consiste à émettre, selon des critères précis et objectifs, des licences de radiodiffusion aux chaînes canadiennes. De plus, le CRTC est l'organisme chargé d'autoriser les radiodiffuseurs étrangers à distribuer leurs services au Canada, en les ajoutant à la liste de services et stations de programmes non canadiens autorisés pour la distribution. Bien que le CRTC, un tribunal administratif, ait le pouvoir d'évaluer la conformité de la programmation des radiodiffuseurs étrangers avec les objectifs de la politique établie dans la *Loi sur la radiodiffusion*, la ministre a précisé que le rôle de cet organisme n'est pas de porter un jugement sur la nature du contenu que diffusent les radiodiffuseurs étrangers. Ainsi, la ministre n'est pas certaine que le CRTC serait l'instance appropriée pour déterminer quel contenu est (ou n'est pas) de la désinformation ou de la désinformation. Finalement, la ministre a souligné qu'au printemps dernier la *Loi sur la radiodiffusion* a été modernisée afin d'y assujettir certaines activités des géants du numérique.

6. Remarques de clôture

[23] La ministre s'est dite d'avis que pour contrer les efforts d'ingérence des pays étrangers dans la démocratie et les institutions canadiennes, il est essentiel d'avoir une population résiliente. Selon la ministre, cette résilience passe par la viabilité de notre diffuseur public, la confiance que le public lui accorde, par le succès des outils légaux tels la *Loi*

sur les nouvelles en ligne et le projet de loi sur les préjudices en ligne, ainsi que par l'encadrement du développement de l'intelligence artificielle. Également, il faudra s'intéresser davantage – bien que chose complexe à mettre en œuvre – au fonctionnement interne des plateformes numériques et au fait qu'elles ne peuvent pas être tenues responsables du contenu qu'elles hébergent. Autrement dit, il faut s'intéresser tant aux outils par lesquels se propage l'ingérence étrangère qu'à l'ingérence étrangère elle-même.

[24] Finalement, pour contrer le péril auquel fait face notre démocratie, la ministre a réitéré l'importance fondamentale de soutenir le journalisme, lequel est non seulement attaqué par des intérêts étrangers, mais également par des intérêts domestiques. La ministre a fait remarquer que nous ne luttons pas à armes égales avec les pays qui n'adhèrent pas aux principes démocratiques et qu'il y a beaucoup à faire afin de s'assurer que la technologie serve les intérêts des Canadiens plutôt que le contraire.